

Vélizy-Villacoublay et Rueil-Malmaison, le 31 mars 2021

20:00

Communiqué de presse

Annnonce de négociations entre VINCI Concessions et Eiffage en vue d'une offre publique d'achat simplifiée, suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire, visant les actions de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage au prix de 23,0 euros (dividende attaché)²

VINCI Concessions détenant directement et indirectement 33,3 % du capital et des droits de vote³ de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (« SMTPC » ou la « Société »), et Eiffage, détenant directement et indirectement 32,9 % du capital et des droits de vote³ de la Société annoncent être entrés en négociations en vue de la conclusion d'un accord constitutif d'une action de concert entre elles vis-à-vis de la Société et prévoyant notamment l'acquisition par ledit concert du solde du capital de la Société. La réalisation de cet accord sera subordonnée à l'obtention des autorisations des autorités de concurrence compétentes, et interviendra après consultation des instances représentatives du personnel de la Société.

VINCI Concessions et Eiffage agiront de concert à compter de la réalisation de l'accord qu'ils entendent conclure et déposeront en conséquence dès que possible un projet d'offre publique d'achat, sous la procédure simplifiée, à caractère obligatoire, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), offre qui sera suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire si les conditions de mise en œuvre sont réunies. VINCI Concessions et Eiffage détiendraient une participation égale dans le capital de la Société à l'issue de l'éventuelle offre publique d'achat.

Le projet d'offre publique conjointe que VINCI Concessions et Eiffage entendent déposer, serait libellé au prix de 23,0 euros par action SMTPC (dividende attaché¹). Ce prix représente une prime de 30,3 % par rapport au cours de clôture du jour, 41,7 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 90 derniers jours et 43,8 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 180 derniers jours.

Le dépôt du projet d'offre est subordonné à la conclusion de l'accord de concert entre VINCI Concessions et Eiffage et sa réalisation comme indiqué précédemment, de sorte que si aucun accord n'est conclu, VINCI Concessions et Eiffage n'agiront pas de concert vis-à-vis de la Société.

VINCI Concessions et Eiffage communiqueront en temps voulu conformément à la réglementation en vigueur.

Notes

1 Dividende proposé à l'Assemblée Générale de SMTPC du 18 mai 2021 de 1,90 euro par action. En conséquence, le prix le cas échéant proposé s'ajusterait à 21,10 euros par action après le versement du dividende

2 Ce prix fait ressortir une prime de 30,3 % par rapport au cours de clôture du jour et de 41,7 % calculée sur le cours moyen pondéré par les volumes des 90 jours précédant le présent communiqué

3 Sur la base d'un capital de SMTPC composé de 5 837 500 actions représentant autant droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, au 31 décembre 2020

CONTACT VINCI

Relations investisseurs

Grégoire Thibault

Tel: +33 (0)1 47 16 45 07

gregoire.thibault@vinci.com

Alexandra Bournazel

Tel: +33 (0)1 47 16 33 46

alexandra.bournazel@vinci.com

contact presse

Service de presse VINCI

Tél. : +33 (0)1 47 16 31 82

media.relations@vinci.com

CONTACT EIFFAGE

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne

Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56

xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Mairé

Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62

sophie.maire@eiffage.com